



Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite un crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres.

La demande de ce crédit complémentaire se compose de quatre éléments principaux :

- un montant de 428'000 francs s'explique par le fait que le programme des travaux du chantier a été passablement perturbé par la situation sanitaire ; de plus, nous nous sommes rendu compte qu'il était trop ambitieux en termes de temporalité ; pour garantir les délais tout en respectant le minimum de perturbations de la vie scolaire, nous devons mettre à disposition des Portakabin pour une durée d'environ 5 mois (explications détaillées sous chiffre 3.3)
- un montant de 50'000 francs a été ajouté suite à des discussions avec la direction de l'école afin d'optimiser l'affectation des différentes classes (explications détaillées sous chiffre 3.6)
- un montant de 100'000 francs est relatif à l'intégration de la pose des panneaux photovoltaïques (explications détaillées sous chiffre 4)
- la réduction du crédit demandé par le Conseil général, par l'amendement de 454'000 francs lors de la séance du 12 novembre 2020, a pu être en partie compensé par des adjudications en-dessous du montant du devis initial (moins 106'500 francs) et par une réduction du poste CFC 583 « Réserve pour imprévus » de 315'500 à 180'000 francs (moins 135'500 francs) ; il subsiste néanmoins un montant de 212'000 francs qu'il n'a pas été possible d'absorber.

Le but du présent rapport vise, en plus de la demande de crédit complémentaire, à présenter les événements intervenus depuis le vote du crédit de novembre 2020.

2 Crédit d'engagement amendé par le Conseil général

Le 12 novembre 2020, le Conseil général a voté un crédit de 4'086'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres.

Le montant initial de la demande de crédit de 4'540'000 de francs a été réduit par un amendement de 10%, ce qui représente une réduction de 454'000 francs.

Au surplus, un second amendement obligeait la construction des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du collège dans un futur proche.

2.1 Négociations avec les entreprises soumissionnaires

Le Conseil communal a, dans un premier temps, mandaté les architectes afin d'identifier les économies réalisables en négociant avec les entreprises et de baser le devis sur le retour des offres concrètes tout en respectant l'aspect local du projet.

Cette opération n'a pas produit le résultat espéré. Dans sa globalité, le projet n'est pas réalisable avec une économie linéaire de 10%.

Le Conseil communal a, sous réserve de l'octroi de ce crédit complémentaire par le Conseil général et par le Conseil intercommunal EOREN, adjudiqué les travaux pour plus de 3 millions de francs, ce qui représente environ 95% des travaux. Les montants des adjudications ont confirmé les montants estimés par les architectes.

Suite à ce constat, le Conseil communal a demandé aux architectes d'établir une liste de travaux qui pourraient éventuellement être supprimés ou différés dans le temps.

2.2 Suppression des travaux

L'idée de la démarche du Conseil communal était de respecter la diminution du crédit de construction octroyé par le Conseil général en supprimant certains travaux de rénovation ou en les différant dans le temps.

Voici les pistes étudiées avec les possibilités d'économies ainsi que les réflexions des architectes :

- Supprimer la rénovation des locaux sanitaires : cette mesure permettrait d'économiser environ 190'000 francs (une partie du montant des travaux sanitaires sont prévus pour un nouveau WC pour les personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée, pour la rénovation des lavabos dans les classes et pour la cuisine dans la salle des maîtres).

Remarques : les colonnes de chute des sanitaires, dans un très mauvais état au vu du choix du matériel à l'époque de la construction (conduites en acier) et la corrosion actuelle, demandent un remplacement. Comme ces conduites sont positionnées derrière les tableaux électriques qui seront remplacés durant les travaux, il ne serait pas raisonnable de les laisser en place avec le risque de devoir les remplacer ultérieurement avec des plus-values par rapport aux frais prévus actuellement. De plus, si le remplacement des colonnes de chute en acier est effectué par des conduites en PE (type Geberit), il ne serait pas opportun de raccorder les anciennes toilettes aux nouvelles colonnes de chutes. En effet, dans quelques années, lorsqu'il sera temps de rénover les toilettes, ces mêmes raccordements devront une nouvelle fois être effectués.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal, sur proposition des architectes, a décidé de rénover l'ensemble des installations sanitaires dans le cadre de la rénovation du collège des Tertres.

- Supprimer le renouvellement des sols (linoléum) et refaire une à deux classes par année durant les vacances d'été : cette mesure permettrait d'économiser environ 110'000 francs.

Remarques : après la rénovation des façades, le revêtement existant le long des façades doit être complété. Sans remplacement de l'entier du sol des classes, l'aspect esthétique sera péjoré. Il faut également mentionner que les sols sont arrivés, après bientôt 50 ans d'utilisation, en fin de vie. Un changement par classe durant les prochaines années ne serait pas moins coûteux, d'une part en raison de la nécessité de vider de nouveau les locaux, d'autre part par plusieurs mises en chantier par l'entreprise. De plus, le changement ultérieur serait à 100% à la charge de la commune (pas de participation de l'EOREN dès lors que ce travail serait considéré comme de l'entretien ordinaire).

Pour ces raisons, le Conseil communal a décidé de remplacer l'ensemble des sols durant la rénovation du collège des Tertres.

- Remplacer les meubles fixes et les niches pour les ordinateurs par des meubles mobiles.

Remarques : le choix des meubles fixes a été motivé par un gain durant les années d'utilisation, pour l'entretien et pour leur meilleure qualité. Une comparaison entre les coûts pour les meubles fixes sur mesure et les meubles mobiles a démontré que le gain de 6'000 francs pour l'option mobile est minimal et ne justifie pas le changement de l'option fixe retenue.

Il faut également mentionner que les installations fixes, comprises dans le crédit initial, sont remboursées par l'EOREN. La commune rembourse ce montant durant les années qui suivent par l'intermédiaire du coût par élève. Si par contre l'EOREN achète des armoires mobiles avec leur budget, la commune paie ces investissements par le biais de l'écolage.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal propose de prévoir des meubles fixes dans le cadre de la rénovation du collège des Tertres.

- Supprimer l'aménagement prévu à l'est du collège et simplement adapter les revêtements en bitume au bord du chantier (pieds des nouvelles façades, adaptation des canalisations).

Le service Aménagement et constructions de la commune a étudié différentes variantes pour réduire les coûts de l'aménagement de la cour. Par ces mesures, le montant de la demande a pu être réduit de 133'000 à 80'000 francs.

Le Conseil communal propose de maintenir un aménagement à l'est du collège pour valoriser cet espace (plus de bancs & des arbres) et s'est engagé vis-à-vis de la voisine d'aménager cette surface pour éviter des nuisances durant les week-ends et les vacances. Tôt ou tard, cet aménagement devrait tout de même être effectué.

Le Conseil communal estime que la suppression de certains éléments du projet de la rénovation du collège des Tertres n'est pas une solution adéquate à un projet destiné à nos enfants et dont la longévité est de plusieurs années.

3 Evolution du projet

3.1 Le projet initial

Le projet initial prévoyait une exécution des travaux en 4 étapes :

- 1^e étape, vacances de Pâques 2021 : travaux de préparation pour l'extension du bâtiment au rez-de-chaussée avec aménagement du nouveau secrétariat et de la salle des maîtres au printemps 2021
- 2^e étape, vacances d'été 2021 : rénovation de l'enveloppe et de la toiture du bâtiment, travaux qui faisaient initialement partie du cahier des charges du concours d'architectes en 2019
- 3^e étape, vacances d'été 2022 : rénovation d'une partie de l'intérieur du bâtiment, travaux qui ont été ajoutés en cours d'élaboration du projet pour mettre l'entier de l'école à jour
- 4^e étape, vacances d'été 2023 : finitions de la rénovation de l'intérieur du bâtiment

3.2 Evénements intervenus après le 12 novembre 2020

En plus de la réduction du crédit par le Conseil général, qui demandait une adaptation, respectivement une réduction du montant du projet, les faits suivants sont intervenus :

- à cause de la 2^e vague de la pandémie COVID-19, le conseil d'Etat a interrompu le délai référendaire et le Conseil communal n'a plus eu le droit d'adjuger des travaux, sauf en cas d'urgence ; le Conseil communal n'a pas jugé opportun de ne pas tenir compte de la population à faire valoir ses droits démocratiques
- la planification et la coordination d'un chantier d'une telle ampleur n'a pas été possible sans réunion présente de plus de cinq personnes durant la 2^{ème} vague de COVID-19
- la planification des travaux a montré qu'en cas de défaillance d'une ou plusieurs entreprises durant l'exécution des travaux en raison de la pandémie (par exemple quarantaine du personnel), l'exécution serait retardée et la mise à disposition des locaux pour l'école après les vacances ne pourrait pas être garantie ; la commune doit garantir le bon déroulement de l'école et ne peut pas courir le risque d'une interruption du chantier
- la durée des 3^e et 4^e étapes durant les vacances d'été 2022 et 2023 s'avérait trop courte pour l'exécution des travaux sur les trois étages durant un laps de temps de 2 x 6 semaines ; la proposition d'exécuter les travaux durant trois étés (2022 à 2024) a été jugée trop longue par le Conseil communal ; celui-ci a été trop enthousiaste et trop ambitieux avec comme but idéal initial de ne pas empiéter sur le temps scolaire et de ne travailler que pendant les vacances
- la rénovation étage par étage durant le fonctionnement de l'école a aussi été étudiée, mais comme les travaux ne peuvent pas se faire sans bruit, les désagréments pour un bon fonctionnement de l'école ont été jugés trop importants

3.3. Variantes étudiées pour une solution de classes provisoires

Vu les circonstances décrites sous point 3.2, les solutions suivantes ont été étudiées.

3.3.1 Déménagement de l'école provisoirement à Saint-Blaise

Le bâtiment de l'ancienne école « Rive de l'Herbe » de Saint-Blaise deviendra probablement libre au printemps 2022, après la rénovation du collège du Vigner et des locaux de l'administration communale.

Nous avons discuté avec la direction du centre scolaire du Bas-Lac, qui nous a clairement démontré qu'un déplacement de l'enseignement durant environ cinq mois serait très compliqué à mettre en œuvre et ne résoudrait pas tous les problèmes comme le manque de classes, le problème de transports (en plus des presque 150 élèves qui prennent déjà actuellement le bus pour Saint-Blaise, les élèves du collège des Tertres représenteraient environ 220 élèves de plus), le parascolaire, le pedibus, etc.

Les Portakabin de la Rive de l'Herbe sont inutilisables, en raison de l'isolation phonique (route cantonale à deux mètres), de l'isolation thermique (four en été et congélateur en hiver), de la surface insuffisante, du mobilier inexistant et de l'absence de câblage informatique.

En parallèle, nous avons déposé une demande auprès de la commune de Saint-Blaise. Le Conseil communal nous a répondu qu'il ne pouvait pas mettre à disposition cet ancien collège. Actuellement, le bâtiment est utilisé par l'administration communale et des écoliers en attendant du re-déménagement au collège du Vigner. S'ensuit un programme de rénovation pour respecter les engagements pris envers les futurs locataires.

Ces constats ont amené le Conseil communal à écarter cette variante.

3.3.2 Aménagement des classes dans l'Espace Perrier

Une autre solution étudiée était l'utilisation de l'Espace Perrier pour la durée de la rénovation du collège. Cette solution demanderait un aménagement provisoire pour séparer les salles. De plus, l'Espace Perrier ne permettrait pas de créer suffisamment de classes. La vie associative du village serait également perturbée par l'impossibilité de pouvoir louer des locaux.

Ces constats ont amené le Conseil communal à écarter cette variante.

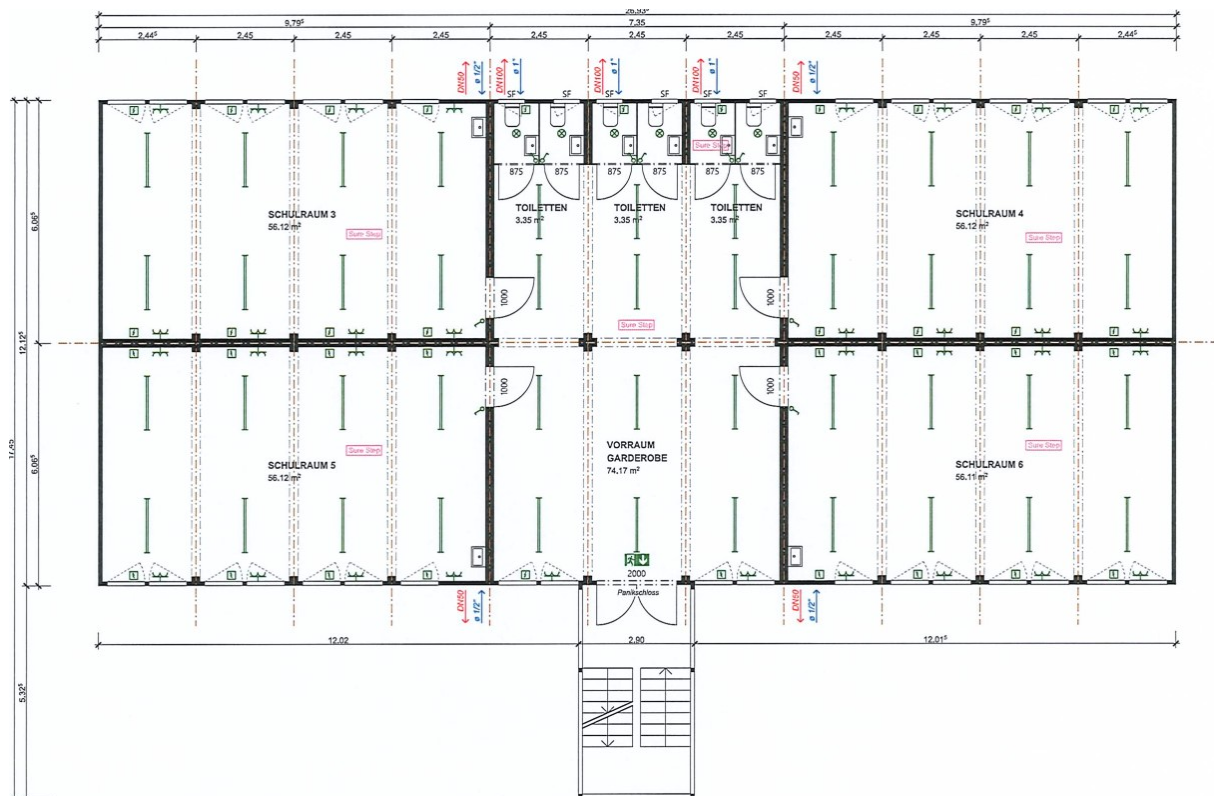
3.3.3 Solution avec des Portakabin

Cette solution a l'avantage de maintenir l'enseignement sur le site. La perturbation de la vie scolaire est réduite au maximum et les efforts pour le déménagement sont moindres. Par contre, les coûts pour une location de cinq mois et notamment le transport et l'installation de 10 classes et des locaux annexes (salle pour l'appui et la salle des maîtres) sont très importants (428'000 francs).

Malgré les coûts conséquents, le Conseil communal a retenu cette variante avec des Portakabin installées sur le site, au sud de la CSUM.

La structure des Portakabin sera réalisée sur 3 étages avec une emprise au sol de 26 m x 12 m et contiendra des salles de classes, une salle de maîtres et des toilettes.

Les différents étages seront agencés de façon similaire comme illustré ci-dessous.



Ces Portakabin seront complétés par une utilisation éventuelle de la buvette de la CSUM, idéalement pour la direction et le secrétariat. Ceci doit être coordonné avec les locataires actuels.

3.4 Programme adapté

L'utilisation des Portakabin permet d'optimiser le programme des travaux et de les exécuter d'un coup. Les classes, le secrétariat et la direction ne devront déménager qu'une fois, les nuisances de bruit et de poussière seront moindres, et quelques économies pourront être réalisées sur les installations provisoires.

Le programme prévoit l'installation des Portakabin avant les vacances d'été 2022 au sud de la CSUM et le déménagement est prévu durant la dernière semaine d'école. Les travaux de rénovation débuteront durant la première semaine de vacances et dureront jusqu'à fin octobre 2022.

La nouvelle année scolaire débutera le 15 août 2022 dans les Portakabin. Un mois avant la fin des travaux, le déménagement sera organisé pour la fin d'une semaine afin de perturber le moins possible l'enseignement.

Il est également prévu d'équiper l'école rénovée avec des meubles nouveaux (tables et chaises), ainsi l'ensemble du bâtiment y compris l'équipement sera mis à neuf. Cet équipement sera financé à 100% par l'EOREN et ne fait pas partie de la demande de crédit.

3.5 Aménagements extérieurs

Le Conseil communal a demandé à notre service Infrastructures d'élaborer des variantes pour l'aménagement extérieur en visant une économie importante par rapport au devis initial, sans perdre les objectifs de vue (plus de bancs & arbres, rendre le sol impraticable aux skateurs) et en intégrant notre personnel (voirie et conciergerie). Cette mesure a permis de réduire le montant prévu initialement de 133'000 à 80'000 francs.

a) Marquage au sol

- Réalisation d'une toile au moyen de lignes en masse de deux composantes de couleur blanche, d'une épaisseur de 3-5 mm et d'une largeur de 4 cm



b) Aménagements paysagers

- Environ 50 m² de bandes herbeuses (lavande) le long du bâtiment (mentionné en vert sur le plan)
- Réaménagement de la bande végétalisée située entre la cour du collège et le bâtiment de la CSUM (env. 67 m²)
- Installation de bacs à plantes en béton d'une hauteur de 60 cm et d'un diamètre de 224 cm de couleur grise
- Plantations d'arbres (p.ex. érables rouges d'automne (acer rubrum))



3.6 Modification de l'aménagement des classes

La collaboration étroite avec la direction du centre scolaire du Bas-Lac est très positive. Les discussions ont permis d'intégrer de nouveaux souhaits d'aménagement des classes. Concrètement, dans le but d'optimiser la gestion des flux scolaires, la direction envisage une salle de rythmique avec isolation phonique au rez-de-chaussée, une salle pré-équipée (câbles et prises essentiellement) comme salle d'enseignement pour l'informatique au premier étage, ainsi qu'une salle de classe au 2^e étage pour bénéficier de plus petites structures pour des leçons d'appui, en pouvant la séparer en deux par une paroi mobile. Ces aménagements ont été intégrés dans le programme et sont chiffrés à 50'000 francs (paroi amovible, infrastructure supplémentaire, etc.).

3.7 Toiture

Le toit plat nous cause beaucoup de problèmes. Les fuites (inondations) sont fréquentes pour ne pas dire régulières. Ce n'est pas seulement l'eau, mais aussi des morceaux de plâtre du faux-plafond qui tombent lors des averses.

Le Conseil communal a décidé de vivre avec cette situation encore jusqu'au début des travaux en 2022. Une intervention, même partielle, est trop onéreuse car elle nécessite l'installation de protections autour de la toiture.

4 Panneaux solaires photovoltaïques

Lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2020, le Conseil communal a informé que la commune envisageait de mettre à disposition d'un fournisseur d'énergie électrique la toiture du collège des Tertres pour y installer une centrale photovoltaïque. Par amendement, le Conseil général a demandé au Conseil Communal que cette installation se fasse dans un laps de temps de 2 ans.

Le Conseil communal a sollicité, auprès de 3 fournisseurs d'énergie de la région, une offre pour l'installation d'une centrale photovoltaïque et de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel de l'énergie directement utilisée sur le site. Les trois entreprises ont déposé leurs offres fin janvier 2021. Le bénéfice pour la commune est estimé entre 3'270 et 6'603 francs par an.

Par la suite, une solution où la commune investit elle-même dans une centrale photovoltaïque a été étudiée. Cette variante démontre un gain annuel pour la commune (70% d'autoconsommation et 30% de revente) avec les chiffres annoncés par les trois entreprises d'environ CHF 13'000. Le coût de la centrale est estimé à 100'000 francs.

La commune pourrait également probablement profiter des subventions qui s'élèvent actuellement à environ 24'000 francs. Comme ces subventions sont fixées au début de chaque année, le montant exact pour 2022 n'est pas encore connu.

En divisant l'investissement net de départ de 76'000 francs (y.c. subvention) par le gain annuel sur l'électricité, moins un entretien annuel d'environ 1% de la valeur de l'installation, l'investissement présente un délai de récupération d'un peu plus de 6 ans. Ensuite, le gain total hypothétique pour la commune sur les 19 années restantes de durée de vie de l'installation est estimé à près de 230'000 francs.

Pour ces raisons, le Conseil communal a inclus dans ce crédit complémentaire la construction d'une centrale photovoltaïque de 350 m² avec une autoconsommation d'environ 70 % pour tous les bâtiments sur le site (y compris l'Espace Perrier).

5 Certificat Minergie-ECO

Le projet de la rénovation du collège des Tertres a été soumis à l'agence romande Minergie pour obtenir le label Minergie. Par lettre du 21 mai 2021, cette agence a octroyé, après examen du projet, le certificat Minergie NE-556 pour le projet de la rénovation, naturellement sous condition que les travaux soient exécutés dans les règles et selon le projet soumis.

L'une des conditions pour obtenir le label Minergie est la ventilation contrôlée des locaux. Comme la configuration des locaux des Tertres ne permet pas l'installation d'une ventilation par des canaux au plafond (manque de hauteur des étages), la ventilation sera assurée par des fenêtres avec ouverture motorisée. La qualité de l'air dans chaque classe sera mesurée par une sonde CO² ; en cas de dépassement du seuil du CO² défini, les fenêtres s'ouvriront automatiquement. Les ouvertures des fenêtres seront également programmées en fonction des pauses entre les différentes périodes d'enseignement. De plus, les enseignants pourront, en cas de nécessité, ouvrir des fenêtres individuellement.

Minergie-ECO est un projet coopératif entre l'Association Minergie et Eco-Bau. Minergie-ECO offre un complément aux labels Minergie en incluant directement des aspects liés à la santé et à l'écologie de la construction.

En plus des disponibilités fixées dans le règlement pour la partie Minergie, les bâtiments Minergie-ECO doivent fondamentalement remplir les exigences suivantes :

Exigence Santé :

- Lumière du jour : exploitation optimale de la lumière du jour.
- Protection contre le bruit : faibles émissions sonores.
- Air intérieur : faible concentration de polluants provenant des matériaux de construction, de rayonnements ionisants et non ionisants, de légionnelles, de germes, etc...

Exigence Ecologie du bâtiment :

- Concept du bâtiment : longue durée d'utilisation, flexibilité d'affectation élevée, facilité de déconstruction.
- Matériaux et procédés de construction : matériaux à faibles nuisances environnementales et qui peuvent être éliminés sans nuisances pour l'environnement, utilisation de matériaux recyclés et de matériaux portant un label, prise en compte de la protection du sol.
- Energie grise : faible énergie grise globale des matériaux utilisés pour la construction.

Nous mettons tout en œuvre pour remplir ces exigences. Le bilan sera établi à la fin des travaux.

6 Risque de renchérissement (matériaux de construction)

Lors des demandes d'offres pour les travaux, les conditions générales prévoyaient des prix fixes jusqu'à la fin des travaux. Entre-temps, à cause de la pandémie COVID-19, les prix de certains matériaux ont fortement augmenté. Les entreprises ne sont actuellement pas en mesure de nous garantir les prix offerts, mais espèrent que la situation se normalise dans le courant de l'année 2021.

Selon la norme SIA pour les travaux de construction, cette situation est considérée comme exceptionnelle et permet aux entreprises d'adapter les prix, avec justification du changement des prix des matériaux entre la date du dépôt de l'offre et la date de l'exécution des travaux.

Le Conseil communal n'est actuellement pas en mesure de chiffrer les éventuels renchérissements à venir. Le crédit complémentaire demandé n'inclut aucun montant pour un éventuel renchérissement.

Le poste « divers et imprévus » de 180'000 francs est prévu pour d'éventuelles surprises qui interviendraient durant le chantier, car particulièrement pour une rénovation, des compléments de travaux ne peuvent pas être exclus.

7 Eorén

Le conseil intercommunal de l'éorén décidera sur ce projet dans sa séance d'octobre 2021.

8 Financement

Les coûts d'amortissement de l'ensemble du crédit ont été remis à jour. Ils ont été déterminés en fonction des taux indiqués à l'annexe 2 du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC). Un taux moyen pondéré a été calculé en fonction des coûts respectifs inclus dans chaque catégorie d'investissement, ainsi qu'un taux moyen pondéré d'ensemble appliqué aux catégories communes.

		<u>No. Invest.</u>	<u>Invest. voté le 12.11.2020</u>	<u>Ecart (crédit complémentaire)</u>	<u>Invest. total</u>
Dépenses d'invest.	Gros œuvre	10017701	1'417'500	-10'500	1'407'000
	Installations et aménagements intérieurs	10017702	1'448'100	216'900	1'665'000
	Aménagements extérieurs	10017703	128'700	-38'700	90'000
	Ameublement et décoration	10017704	206'600	87'400	294'000
	Travaux prép., frais secondaires et bâtiments provisoires	10017705	885'100	534'900	1'420'000
	Total investissement brut		4'086'000	790'000	4'876'000
./. Recettes d'invest.	Subvention réfection de l'enveloppe thermique	10017701			-73'000
	Subvention panneaux solaires	10017702			-24'000
Investissement net					4'779'000

<u>Charges/recettes annuelles d'exploitation</u>		<u>Taux</u>	<u>Charges en francs</u>
Amortissement de l'invest. net	10017701 Gros œuvre	2.13%	28'420
	10017702 Installations et aménagement intérieurs	4.50%	73'850
	10017703 Aménagements extérieurs	3.33%	2'200
	10017704 Ameublement et décoration	5.00%	14'700
	10017705 Travaux prép., frais secondaires et bâtiments provisoires	3.60%	51'120
+ Intérêt sur le demi-capital investi net		1.60%	38'240
Total charges			208'530
./. Baisse de la facture d'électricité			-13'000
./. Prise en charge par l'EORéN			-195'530
Total charges (+) / Recettes (-) nettes annuelles nouvelles au compte de résultats			0

9 Proposition du Conseil communal

Après analyse de toutes les différentes solutions, le Conseil communal a choisi la solution suivante :

Exécution de l'ensemble des travaux en une phase avec la mise à disposition des Portakabin au sud de la CSUM.

Avec l'ensemble des travaux, le Conseil communal comprend tous les travaux prévus dans la demande de crédit en 2020, plus l'installation de 350 m² de panneaux solaires photovoltaïques et la location des Portakabin.

Le crédit complémentaire de 790'000 francs se compose des éléments suivants :

• Coût total selon proposition du Conseil communal y compris les 350 m ² de panneaux solaires photovoltaïques	CHF	5'016'000.00
• Crédit d'étude voté le 10 novembre 2019	CHF	140'000.00
• Crédit de construction voté le 12 novembre 2020	CHF	4'086'000.00
Total crédit complémentaire	CHF	790'000.00

6 Conclusion

La rénovation du collège des Tertres est nécessaire pour les raisons évoquées plus haut. Elle permettra d'offrir aux écoliers un confort non négligeable. Par ailleurs, la consommation d'énergie baissera, fait positif du point de vue de l'environnement. L'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture permettra à la commune de réduire les frais liés à l'énergie du bâtiment.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant une demande de crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 16 août 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant un crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres

16
septembre
2021

Arrêté du Conseil général
concernant
**un crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège
des Tertres**

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 16 août 2021,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission de l'environnement et du développement durable,
Entendu le rapport de la commission des infrastructures,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

- Crédit :
- a) montant **Article premier**
Un crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres est accordé au Conseil communal.
- b) amortissement et comptabilisation **Art. 2**
La dépense sera comptabilisée aux comptes des investissements aux taux annuels suivants :
- 10017701 Gros œuvre 2.13%
 - 10017702 Installations et aménagements extérieurs 4.50%
 - 10017703 Aménagements extérieurs 3.33%
 - 10017704 Ameublement et décoration 5.00%
 - 10017705 Travaux prép., frais secondaires et bât. prov. 3.60%
- Exécution **Art. 3**
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, La secrétaire,

M. Calame I. Paroz